



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Commission locale d'information des monts d'Arrée



Avis sur le plan de gestion des terres



Les étapes d'élaboration depuis la CLI du 27 novembre

- **Transmissions des remarques** (échanges en groupe de travail + discussions en CLI du 27/11/17) à l'ASN par mail le 4 décembre.
- Courrier de la part de l'exploitant (22/01/18) : **réponses d'EDF aux demandes de la CLI** des monts d'Arrée.
- **Consultation publique** lancée par l'ASN du 25/01/18 au 7/02/18.
- **Information des membres de la CLI** sur l'ouverture de la consultation (25/01) et **mise en ligne du lien de la consultation** sur la page Web de la CLI.
- **Sollicitation officielle de la CLI** par courrier de l'ASN (23/01/18) demandant une réponse pour le 12/02
- Elaboration d'une **proposition d'avis technique** (échanges ACRO - services du Département) puis Transmission de cette d'une proposition au bureau de la CLI le 6/02/18 pour validation conformément à la décision de la CLI du 27 novembre de déléguer cette mission au bureau.
- **Transmission de l'avis à l'ASN** par courriel le 12/02/18.
- **Information des membres de la CLI** par mail le 20/02 et communication de l'avis définitif.
- **Mise en ligne de l'avis** de la CLI sur la page web



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Principales modifications par rapport aux remarques transmises en décembre

Concernant le plan d'assainissement proposé par EDF, la CLI prend note :

- **des compléments d'information** apportés par EDF concernant **la méthodologie utilisée pour l'élaboration du spectre de radionucléide retenu**. Elle remarque toutefois la faible quantité de mesures spécifiques réalisées (notamment alpha) et le manque de sensibilité de certaines analyses (limites de détection parfois élevées).
- de la proposition d'EDF de **réaliser une mesure de débit de dose ambiant en fond de fouille** sur toute la surface de la STE après retrait complet du radier.
- des engagements d'EDF concernant **la provenance des terres de remblais** et de la garantie que celles-ci soient exemptes de risque de contamination par des plantes invasives.



Suivi des travaux :

- La CLI recommande lors des contrôles finaux, la **recherche et la quantification de l'ensemble des radionucléides émetteurs gamma** et des analyses radiologique plus spécifiques sur quelques échantillons (limites de détection de l'ordre du Bq/kg)
- La CLI demande à avoir accès au **dossier de demande d'autorisation d'arrêter le rabattement de la nappe** sous la station de traitement des effluents et souhaite être consultée sur ce sujet.
- En cas d'arrêt du rabattement, la CLI demande qu'une **surveillance accrue des eaux souterraines** soit mise en place.
- Elle recommande d'intégrer au suivi renforcé, le **piézomètre PZ9**, compte tenu de sa proximité avec la « source STE » (lieu de résurgence de la nappe). La CLI préconise également que des **mesures tritium** soient réalisées avant l'arrêt de pompage. Enfin, La CLI demande que ces mesures soient intégrées aux mesures réglementaires

Remarques complémentaires :

- La CLI demande que les **engagements pris par EDF** dans sa lettre n° D455517017506 du 19 décembre 2017 en réponse aux observations de la commission locale d'information des monts d'Arrée du 4/12/2017, soient **partie intégrante de l'article 1er de la décision de l'ASN**.